



Prélèvement de tubercules pour le test virologique PCR 2022

1. Principe : Après le défanage, le producteur envoie la carte de défanage à l'EM pour l'enregistrement des données et la création du lot dans CertiPro. A partir ces données, Agroscope Changins imprime les étiquettes et les envoie aux EM, qui les transmettent aux préleveurs. Avec l'aide du producteur, le préleveur définit le schéma de prélèvement selon le nombre de tubercules à récolter.

2. Conditions pour le prélèvement d'un échantillon de tubercules :

- prélever sous la responsabilité du contrôleur agréé de l'EM.
- prélever dans une culture défanée, admise provisoirement en catégories prébase, base ou A par le visiteur.
- prélever à **partir du 15^{ème} jour** après le défanage. **Un échantillon mal cicatrisé ne peut pas être utilisé pour l'analyse et il y a des forts risques de pourriture parce que les tubercules sont lavés avant le test PCR (> surcroît de travail).**
- prélever **un tubercule par plante** de calibre normal sur les parcelles bien ressuyées, reparti sur l'ensemble du champ (échantillon représentatif voir schéma au verso).

S'il y a trop de repousses n'hésitez pas à reporter le prélèvement de 2 à 3 semaines après un nouveau défanage ou prendre un 2^{ème} échantillon si le 1^{er} est déjà envoyé à Agroscope

3. Taille de l'échantillon :

3.1 Prébase Tunnel

- Tunnels caisses PBTC : **50 tubercules** pour le contrôle cultural d'Agroscope (base volontaire des EM)
- Tunnels pleine terre PB1 à PB3 : **105 tubercules** pour le test virologique et le contrôle cultural d'Agroscope
- Tunnels pleine terre PB4 et les classes suivantes : **105 tubercules** pour le test virologique

3.2 Prébase et Base PB2 à E de tous les groupes de sensibilité

- ≤ 1 ha **210 tubercules**

3.3 Prébase et Base PB2 à SE1 de tous les groupes de sensibilité

- > 1 ha **310 tubercules**

3.4 Base SE2 et E de tous les groupes de sensibilité

- > 1 ha **210 tubercules**

3.5 Classe A

- Pour les variétés très sensibles (groupe 1) : **210 tubercules**
- Pour les variétés moyennement et peu sensibles (groupe 2 et 3) : **105 tubercules**
- Dans les cas de doute (infections primaires observées, mauvais voisinage, épuration importante), prélevez **210 tubercules** afin d'éviter un 2^{ème} échantillonnage. Veillez noter le changement sur les étiquettes.

4. Ramassage des échantillons :

Le ramassage et la livraison des échantillons incombent aux EM.

Pour une bonne organisation de la réception, de la taxation externe des tubercules et pour le respect des délais des tests PCR, le 1^{er} transport sera organisé à la mi-juillet (le mercredi 13 juillet) par les EM. Pour la suite, un transport sera effectué chaque semaine. Pour des questions d'organisation, les livraisons sont attendues le mercredi. Afin d'assurer une livraison au bon lieu de déchargement, merci de donner le plan de livraison au chauffeur du camion lors de la prise en charge des palettes.

Adresse pour l'envoi des échantillons :

Tel. : **058 480 26 42**

Ou : **058 467 18 24**

Agroscope Changins

Certification des plants de pommes de terre

Rte de Duillier 50, 1260 Nyon 1

5. Etiquetage :

- Vous recevrez 4 étiquettes pré-imprimées avec les données résultantes des visites de cultures et des cartes de défanages. Si vous trouvez une donnée inexacte ou si vous changez le nombre de tubercules de l'échantillon, nous vous prions de faire la correction lisiblement sur l'étiquette.
- **Les trois étiquettes restantes sont à introduire dans le sac et servent pour la traçabilité au laboratoire.**
- **Merçi d'utiliser impérativement et exclusivement les étiquettes fournies par Agroscope**
- **Nous demandons à chaque préleveur de dater et signer l'étiquette extérieure lors de la prise de l'échantillon**



Schéma de prélèvement au champ des tubercules pour les échantillons du test virologique PCR

2 types d'échantillonnage

	<p>1. Echantillonnage par traversée de la parcelle</p> <p>Déterminer le nombre de traversées à faire en fonction de la longueur de la parcelle (1 traversée tous les 10 à 20 m) On ne prend pas dans les 10 m des bouts de la parcelle</p> <p>Déterminer le nombre de tubercules à prélever par traversée selon le nombre total de tubercules à prélever. Ne pas prendre dans les 3 lignes du bord Prendre 1 tubercule par plante régulièrement sur chaque traversée</p>
	<p>2. Echantillonnage en diagonales</p> <p>Déterminer le nombre de passage à faire en fonction de la largeur de la parcelle (1 passage tous les ~50m) On ne prend pas dans les 10 m des bouts de la parcelle</p> <p>Déterminer le nombre de tubercules à prélever par passage selon le nombre total de tubercules à prélever. ne pas prendre dans les 3 lignes du bord Prendre 1 tubercule par plante régulièrement sur chaque passage</p>